



PROCES VERBAL
N° 90/CNCMP/2021
DU 08/12

Le mercredi 8 décembre 2021 à 12 h Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY.

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, membre du CP
- Jemal Mahfoudh, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Mohamed Saber, membre du CP
- Ahmed Ould Abe, représentant contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

1°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'achat et pose de deux pelouses synthétiques pour les stades de Boghé et Sélibaby en un seul lot au profit de la Direction Générale des Sports; **Réf. : lettre n° 45 CPMP/MCARP/P reçue le 02 décembre 2021.**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCARP rendant ledit DAO infructueux.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE

2°/- **Examen** du rapport révisé d'évaluation des propositions techniques pour le recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagnement à l'accréditation ISO/CEI 17025 pour les laboratoires de l'INRS, de l'ONARDEL et du LNCQM ainsi que l'accréditation ISO 15189 Version 2012 pour les laboratoires de l'INRSP, **Réf: lettre n° 000039/CPMP/ME reçue le 01 décembre 2021**

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit rapport révisé

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE

3°/- **Examen** du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'acquisition d'un système d'information et de gestion intégrée (ERP) pour la Société Mauritanienne des Hydrocarbures prévu dans le cadre du PADG; Réf. : lettre n°386/CPMP/MPME/P reçue le 24 novembre 2021.

Décision

Sur la base des documents fournis, la CNCMP reporte ce dossier pour revoir la conformité de l'offre du premier moins disant (validité de sa garantie de soumission) et procéder à l'examen de sa qualification.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

4°/- **Examen** de l'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture et livraison de carburant (1 500 000 litres Gas-oil et 250 000 litres Kérosène) au profit de l'ETER. Réf.: lettre n°0421/CPMP/MET.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant l'attribution dudit marché à Total Mauritanie pour un montant de 67 397 000 MRU TTC et un délai de livraison de 24 heures .

5°/- **Examen**, du PPM du Ministère de l'Équipement et des Transports " marchés des prestations intellectuelles", Réf: lettre N° 000422 du 06/12/2021/CPMP/MET.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2021.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DU MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6°/- **Examen** du complément d'information relatif à l'avenant n°01 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des locaux du Groupement de la sécurité présidentielle (GPS) et du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritimes (MPEM) entre le MHUAT et ETR-ML, Réf :lettre n°271/CPMP/MHUAT reçue le 06/12/2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit avenant, passé avec le ETR-ML avec une incidence financière de 20 299 122 MRU TTC et un délai supplémentaire de 02 mois.

7°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°398/F/019/CPMP/MHUAT/2021 pour l'acquisition de trois véhicules tout terrain type pick up double cabines, passé entre l'Agence de développement Urbaine (ADU) et CMDA SA, Réf :lettre n°270/CPMP/MHUAT reçue le 06/12/2021

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte la prononciation de son avis sur ce dossier pour fournir l'avis des autorités compétentes en fiscalité (notamment la réponse du Ministre des Finances au courrier du MHUAT concernant l'exonération de l'ADU).

